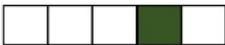


FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	1
ACTION	Action 1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche.
PORTAGE	VP-TE - DGS
CONTEXTE	La démarche engagée par l'établissement requiert la mise en place d'une structure de pilotage. Ce pilotage doit permettre la coordination et assurer la cohérence des actions, et répondre aux enjeux de visibilité et d'efficacité. Le pilotage et le suivi de la démarche seront assurés par deux comités à instituer.
DESCRIPTIF	Le comité de pilotage (COPIL) aura une mission de pilotage des actions en lien avec les ambitions stratégiques du schéma. Il vérifiera l'adéquation entre les actions conduites et les objectifs stratégiques, rendra des arbitrages pour garantir l'alignement avec la stratégie d'établissement, portera le projet devant la communauté et ses instances, définira les éléments de communication pour diffuser la culture de la durabilité. Il sera composé du Président, des Vice-présidents du Conseil d'administration, des Vice-présidents délégués, du Vice-président étudiant, du DGS. Il se réunira 2 fois dans l'année. Le comité de suivi suivra l'avancement du projet, coordonnera les actions en s'assurant de leur cohérence avec les objectifs assignés et de partager les informations afin que l'ensemble des directions de services s'emparent du sujet. Il assurera le lien entre les acteurs du projet et préparera les arbitrages soumis au COPIL. Il sera composé de la Vice-présidente déléguée à la transition environnementale (TE) et des éventuels chargés de mission TE, du Vice-président étudiant et des élus étudiants aux conseils, des directeurs des composantes ou instituts et des directeurs administratifs des composantes ou instituts, des directeurs de services communs et des DGSA et directeurs centraux. Il se réunira une fois dans l'année
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.1.2 - Constituer et affecter des moyens à une équipe projet

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	1
ACTION	Action 1.1.2 Constituer et affecter des moyens à une équipe projet
PORTAGE	Président, DGS
CONTEXTE	La plupart des actions relevant des enjeux de durabilité sont des actions transverses, nécessitant une collaboration entre différentes structures organisationnelles. Un portage dédié est nécessaire pour garantir la visibilité des actions déployées, leur mise en cohérence, et l'efficacité globale de la politique portée par l'établissement. En 2023, le pilotage était assuré par la seule vice-présidente déléguée à la transition environnementale (VPTE).
DESCRIPTIF	L'action vise à mettre en place une équipe projet en charge du portage de la démarche, et à lui assurer des moyens dédiés. L'équipe projet sera constituée de la VP-TE, de la consultante interne chargée de l'accompagnement aux projets et la transformation, de chargés de mission enseignants ou enseignants-chercheurs sur les thématiques de la biodiversité, des mobilités, du numérique responsable, de l'économe des flux et des référents durabilité dans les composantes ou instituts. L'équipe pourra être complétée par des apports d'étudiants de Master lors de stages, ou de services civiques. L'équipe se verra octroyée une ligne budgétaire (e-otp "transition environnementale") dont la dotation sera fixée annuellement dans le cadre du dialogue budgétaire.
PARTIES PRENANTES	Interne : VP TE Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche 1.1.3 - Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	1
ACTION	Action 1.1.3. Mettre en place une structure de pilotage dédiée dans les composantes ou instituts
PORTAGE	VP-CA - Directeurs de composante
CONTEXTE	<p>Les composantes sont les porteurs du projet de l'établissement sur leur périmètres scientifiques respectifs. Ils se positionnent ainsi à un niveau de gouvernance pertinent pour le développement et la mise en œuvre d'une stratégie relative à l'intégration des enjeux de durabilité dans les activités de formation et de recherche.</p> <p>L'intégration des enjeux de durabilité dans leurs activités de formation et de recherche des composantes ou instituts fera l'objet des contrats d'objectifs, de moyens et de performance.</p>
DESCRIPTIF	<p>Cette action consiste en la mise en place d'une fonction de référent dans les composantes, dans l'objectif de permettre le développement et la mise en œuvre d'actions concrètes au sein des composantes.</p> <p>Les référents intégreront l'équipe Transition Environnementale de l'université et seront les experts de la politique transition environnementale dans leur composante. Ils seront responsables de la coordination des projets, de la sensibilisation interne et externe, de la communication avec les services, ainsi que de l'établissement de partenariats avec d'autres institutions et acteurs du domaine de la transition écologique. Ces missions seront décrites dans une lettre de mission.</p> <p>Leur travail consistera également à intégrer les principes de durabilité dans les activités quotidiennes des composantes et à suivre et évaluer les actions mises en place.</p> <p>La création de ces fonctions témoigne de l'engagement de l'établissement envers la durabilité environnementale et démontre sa volonté de prendre des mesures concrètes pour contribuer à la transition écologique.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE, Equipe de direction des composantes
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.1.1 - Mettre en place les comités de pilotage et suivi de la démarche</p> <p>1.1.2 - Constituer et affecter des moyens à une équipe projet</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	2
ACTION	Action 2.2.1. - Intégrer les enjeux de durabilité de façon systématique aux COMP, entretiens professionnels, conventions avec des partenaires.
PORTAGE	Gouvernance, DGS, DRH
CONTEXTE	Les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) sont des instruments de déclinaison des politiques publiques en contrepartie de moyens contractualisés pour en atteindre les objectifs. Les COMP seront progressivement mis en œuvre par vague dans la relation Etat-Universités pour une généralisation en 2024. AU a initié en 2023 des COMP expérimentaux avec ses composantes pour en étendre le principe aux futurs instituts.
DESRIPTIF	<p>Les stratégies déployées dans les COMP seront intégrées dans les projets de service des directions puis déclinées en objectifs dans les entretiens professionnels individuels (EPI) pour favoriser l'imprégnation de cette politique dans les actions quotidiennes et opérationnaliser les objectifs fixés.</p> <p>Chaque Directeur et chef de service se verra assigner un ou plusieurs objectifs de durabilité dans l'exercice de sa mission. Ces objectifs pourront consister en le déploiement de mesures visant à réduire le bilan carbone de l'activité, la réalisation d'un projet de transition visant à mieux responsabiliser les acteurs de l'activité, la rénovation de processus pour intégrer des mesures socio-environnementales dans l'activité... L'atteinte des objectifs sera évaluées selon des modalités définies lors de l'EPI ; l'ensemble de ces retours sera synthétiser afin de permettre d'apprécier l'évolution de l'intégration des enjeux de durabilité à l'ensemble des activités des services.</p> <p>Dans le conventionnement avec ses partenaires, AU s'engage à intégrer des enjeux de durabilité.</p>
PARTIES PRENANTES	Interne : Directions de service
	Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	2
ACTION	Action 1.2.2 : Mobiliser les dispositifs RH : CPP et CRCT
PORTAGE	VP-CFVU, VP-CR, DRH
CONTEXTE	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation de personnels. Il convient de mettre en place des mesures incitatives en faveur de l'engagement, permettant aux agents souhaitant orienter leurs activités vers ces enjeux de libérer le temps nécessaire pour acquérir les compétences nécessaires et initier leur projet.
DESRIPTIF	L'action consiste en l'intégration d'un critère relatif aux enjeux de durabilité dans l'évaluation des projets de Congé pour projet pédagogique (CPP) et Congé de recherche pour conversion thématique (CRCT), et/ou la réservation d'un volant de CPP et CRCT pour les projets dédiés à ces enjeux. Les modalités de cette action seront établies par un travail de critérisation collégial au sein des instances concernées (CFVU et CR).
PARTIES PRENANTES	Interne : / Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	4.1.3 - Intégrer a minima une compétence en lien avec la durabilité à l'ensemble de l'offre de formation 4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	2
ACTION	Action 1.2.3 : Mobiliser les dispositifs RH : primes et avancement de carrière
PORTAGE	VP-CA, DRH
CONTEXTE	L'engagement de l'établissement dans la mise en place d'une réponse aux enjeux de durabilité repose sur la mobilisation des personnels. Il convient de mettre en place des mesures de reconnaissance de l'engagement des agents sur ces enjeux.
DESCRIPTIF	L'action vise à intégrer la contribution effectuée par les agents sur la transition environnementale pour l'attribution des primes et des avancements de grade. Cette intégration se fera de façon progressive et cohérente avec la mise en place de la démarche à l'échelle de l'établissement, et sur la base de discussions collégiales au sein des instances de l'établissement.
PARTIES PRENANTES	Interne : / Externe : /
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	/

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	2
ACTION	Action 1.2.4 : Intégrer les enjeux de la durabilité à l'animation du réseau des Assistants de prévention
PORTAGE	Conseillère de prévention des risques professionnels
CONTEXTE	Les services de l'université développent des pratiques répondant aux enjeux de durabilité, chacun dans leur champ d'expertise. Cette expertise est à même de bénéficier à l'ensemble des agents. Par ailleurs, le réseau des assistants de prévention en Santé Sécurité au Travail, mis en place en 2019, couvre plusieurs thèmes à la croisée des enjeux de durabilité.
DESCRIPTIF	Cette action consiste à intégrer des ateliers relatifs aux enjeux de durabilité au réseau des assistants de prévention.
PARTIES PRENANTES	Interne : AP Externe : /
INDICATEURS	% ateliers ayant traité des enjeux de durabilité / an
EVALUATION DE LA REALISATION	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	2.2.1c - Plastiques de laboratoire 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique 2.5.4 - Favoriser les mobilités durables

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	2
ACTION	Action 1.2.5 : Intégrer les enjeux de durabilité à la formation continue des personnels
PORTAGE	DGS, DRH
CONTEXTE	Intégrer les enjeux de durabilité aux actions de l'établissement suppose à la fois un cadre d'engagement des personnels, et des personnels possédant la capacité à s'en saisir. La formation continue est l'un des outils qui permet l'évolution professionnelle des agents. A l'échelle nationale, le plan biodiversité climat du MESR indique que "A partir du 1er janvier 2023, tous les recrutements d'enseignants-chercheurs donnent lieu au suivi d'un module certifiant dédié aux grands enjeux de la TEDS (...). Ce module sera également proposé à tous les enseignants de l'enseignement supérieur et de l'enseignement scolaire en formation continue"
DESCRIPTIF	<p>Cette action se décline en plusieurs niveaux.</p> <p><u>Accompagnement des actions mises en place au niveau national</u> : l'établissement promouvra le module de sensibilisation/formation proposé par le MESR.</p> <p><u>Mise en place d'actions spécifiques au niveau de l'établissement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place des ateliers Inventons Nos Métiers Bas Carbone avec pour objectif du COMP de former 80% des personnels d'ici 2027 - Evolution du catalogue de formation de la DRH qui intègre chaque année des formations en lien avec la transition environnementale suite aux propositions des membres de l'équipe TE - Le module de sensibilisation à destination des MCF sera également proposé aux personnels non éligibles. La confrontation du contenu de ce module aux attentes des personnels pourra aboutir à la proposition de webinaires complémentaires, sur des thématiques non traitées par le module.
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE Externe : /
INDICATEURS	% personnel ayant suivi les ateliers INMBC
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche</p> <p>3.1.2 - Faciliter l'engagement des laboratoires dans le dialogue sciences - société dans le champ de la durabilité</p> <p>4.1.4 - Accompagner les équipes pédagogiques dans l'évolution des formations</p>

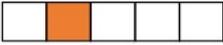
FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	3
ACTION	Action 1.3.1 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes
PORTAGE	Direction de la communication - VP-TE
CONTEXTE	Rendre compte de la démarche aux parties prenantes internes est nécessaire pour sensibiliser, donner envie de contribuer, permettre les synergies et la coordination des actions. Cette démarche est par ailleurs transversale et portée par de multiples acteurs au sein de l'université, qui communiquent sur leurs actions propres par des canaux variés.
DESCRIPTIF	<p>Le plan d'action interne prend en compte les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'outils spécifiques : liste d'expression thématique sur la transition environnementale - Page durabilité sur le site institutionnel - Charte graphique spécifique sur la transition environnementale (bandeau et banque de pictogrammes en lien avec SDD) - Organisation récurrente d'événements liées à la transition environnementale : accompagnement des étudiants pour la semaine de l'environnement, opération de sensibilisation au numérique responsable, aux mobilités douces, à la préservation de la biodiversité, anniversaire du schéma directeur (3 événements par an minimum),... - Organisation une fois par an d'une campagne de sensibilisation aux éco-gestes en lien avec l'économie des flux - Organiser lors du premier semestre 2025, avec récurrence annuelle, une opération de sensibilisation au tri sélectif des déchets avec le Grand Avignon - Mettre en place une communication spécifique sur la mise en place de l'UE de socle (sept 2026 et sept 2027)
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE - Direction de la culture et de la vie de campus - Référents dans les composantes Externe : RESES - Grand Avignon
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>2.2.1 - Réduire à la source déchets 2.2.3 - Organiser le tri des déchets significatifs 2.4.9 - Sensibiliser au bon usage du numérique 2.4.10 - Réduire et optimiser la consommation d'eau 2.6.1 - Alimentation responsable 2.6.2 - Événementiel 3.1.1 - Sensibiliser les agents aux implications du contexte de crise écologique sur la conduite de recherche 4.2.1 - Favoriser la mobilisation des étudiants sur les enjeux de durabilité 4.2.2 - Promouvoir les formations intégrant les enjeux de durabilité</p>

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	3
ACTION	Action 1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes externes
PORTAGE	Direction de la communication - VP-TE
CONTEXTE	Communiquer sur les engagements et surtout les réalisations de l'université aux parties prenantes externes relève d'une stratégie d'implication. C'est un levier pour créer du lien avec des acteurs aux cultures, attentes et contraintes pouvant être différentes, dans un objectif de rayonnement et diffusion (ex communication à destination du "grand public"), d'attractivité (ex communication à destination des élèves du cycle secondaire), d'initiation ou renforcement de collaborations, et de co-construction (ex communication à destination des organisations territoriales, entreprises). Cette communication prend des formes très diverses : invitations à la presse et aux partenaires institutionnels et socio-économiques, actualités récurrentes sur le site et les réseaux, mais aussi intervention auprès des publics scolaires dans le cadre des cordées de la réussite, du grand public dans le cadre de la fête de la sciences, interventions auprès des élus, etc.
DESCRIPTIF	<p>Avignon Université ambitionne de devenir un acteur clé de la transition environnementale du territoire. Pour cela son engagement doit être visible pour l'ensemble des acteurs de la transition : collectivités, entreprises, établissements d'enseignement et associations. La promotion des actions d'Avignon Université, en faveur de la transition environnementale fera l'objet d'une communication approprié (communiqué de presse, communication sur les réseaux, ...)</p> <p>Le plan de communication spécifique à la transition environnementale sera à construire sur la base de deux actions structurantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la cartographie des laboratoires d'Avignon Université sur les 17 ODD, en lien avec la DARI - le déploiement de la villa créative et de la villa naturalité comme lieux totems de la transition environnementale du territoire
PARTIES PRENANTES	Interne : Equipe TE, DARI, Direction des villas
	Externe : Collectivités, entreprises, établissements d'enseignement et associations
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.3.2 - Mettre en place un plan de communication à l'intention des parties prenantes internes

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	4
ACTION	Action 1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	<p>Le référentiel DD&RS CPU – CGE (anciennement référentiel « plan vert ») a été mis en place en 2009 suite au Grenelle de l'environnement (article 55 de la Loi n° 2009-967 du 3 août 2009). C'est l'outil national d'auto-évaluation des démarches de développement durable et de responsabilité sociale de l'enseignement supérieur. Les versions successives du référentiel sont élaborées par ses usagers et parties prenantes pour tenir compte de l'état de l'art scientifique, des accords internationaux en relation avec les transformations socio-écologiques (ODD, ISO 26000...) et, plus localement, des évolutions des pratiques des établissements et de la réglementation. Ce référentiel est actuellement structuré en 5 axes : stratégie et gouvernance, enseignement et formation, recherche et innovation, environnement, politique sociale.</p> <p>Cet outil adapté à l'enseignement supérieur permet la structuration et le suivi d'une démarche de responsabilité sociale et environnementale.</p> <p>Les remontées d'auto-évaluation des établissements permettent par ailleurs le suivi annuel de la dynamique des démarches DD&RS des établissements d'enseignement supérieur à l'échelle nationale</p>
DESSCRIPTIF	<p>L'auto-évaluation sera réalisée chaque année sur la Plateforme d'Évaluation de la Responsabilité Sociétale des Établissements d'Enseignement Supérieur (PERSEES), selon le calendrier suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sollicitation des parties internes concernées pour la mise à jour du diagnostic en juin - réalisation de l'autoévaluation en septembre - soumission de l'auto-évaluation en novembre
PARTIES PRENANTES	Interne : Tous les services de l'université Externe : CIRSES
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.4.2 - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS</p> <p>1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS</p>

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	4
ACTION	Action 1.4.2. - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	Le suivi d'une démarche DD&RS via le référentiel DD&RS (cf Action 1.4.1) ainsi que l'évaluation d'une candidature au label DD&RS s'appuie sur des indicateurs. Ces indicateurs permettent d'objectiver le niveau atteint par la structure sur chacune des variables associées aux différents axes du référentiel.
DESSCRIPTIF	<p>Cette action consiste à mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - identification de l'agent en charge de la mise en place des indicateurs et initiation de la collecte - choix des indicateurs jugés pertinents pour les différentes variables du référentiel, pouvant différer de ceux proposés par le référentiel - mise en place d'une procédure de collecte des données permettant de renseigner ces indicateurs
PARTIES PRENANTES	Interne : Tous les services de l'université Externe : CIRSES
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS

FICHE ACTION

AXE	1
OBJECTIF	4
ACTION	Action 1.4.3 - Obtenir la labellisation DD&RS
PORTAGE	VP-TE, DGS, DPAC
CONTEXTE	<p>Le label DD&RS de l'enseignement supérieur a été créé en 2015. Il permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français. Le référentiel DD&RS constitue la grille d'évaluation de ce label.</p> <p>Pour l'établissement, l'objectif fixé de labellisation DD&RS est d'abord une occasion monter en compétences au sein d'un collectif d'établissements engagés.</p>
DESCRIPTIF	<p>L'action consiste en l'engagement de l'université dans la labellisation DD&RS, sur la période couverte par le schéma directeur. En interne un auditeur DD&RS doit être nommé. Le processus de labellisation s'inscrit dans une démarche collective et participative de l'association CIRSES. L'auditeur devra suivre une formation spécifique auprès du CIRSES, participer à des réunions du comité de labellisation et auditer d'autres établissements du supérieur. Le calendrier retenu est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2025 : Identification de l'auditeur établissement en charge du suivi de la procédure - 2026 : Formation auprès du CIRSES et collecte des documents d'appui exigibles - 2027 : Conduite de la candidature - 2028 : Conduite d'un audit externe par l'auditeur AU
PARTIES PRENANTES	<p>Interne : Tous les services de l'université</p> <p>Externe : CIRSES</p>
INDICATEURS	
EVALUATION DE LA REALISATION	
COORDINATION AVEC D'AUTRES ACTIONS DU SD	<p>1.4.1 - Réaliser une auto-évaluation annuelle s'appuyant sur le référentiel DD&RS</p> <p>1.4.2 - Mettre en place des indicateurs de suivi de la démarche dans le cadre du référentiel DD&RS</p> <p>2.7 - Faire évoluer les infrastructures des campus en concertation avec les partenaires institutionnels du territoire</p>